

Réalisation en cours.

L'idée du projet a débuté il y a plus de 10 ans. Un groupe de citoyens remarquait que les aînés des environs étaient confrontés à aller vivre dans des centres d'aînés privés trop chers pour leurs moyens ou en logement modique tenu par l'office d'habitation. Afin de diversifier l'offre de logement abordable et sécuritaire dans la communauté pour les aînés, une formule coopérative fut retenue.

Les travaux ont débuté en octobre 2020.

Document du 25 août 2021.

Sujet à changement.

(DepliantV15)

Construction d'un immeuble de 40 unités destiné aux personnes à revenu faible ou modeste de 75 ans et plus, personne autonome ou en légère perte d'autonomie (65 ans et plus).

Fournir à ses membres utilisateurs un logement abordable et sécuritaire ainsi qu'un milieu de vie offrant des services répondant aux besoins des aînés. La Coopérative regroupe des personnes ou sociétés ayant des intérêts, économique, social ou culturel. Les valeurs d'entraide, d'implication et de solidarité sont au cœur de l'épanouissement de ses membres.

Coopérative de Solidarité la Passerelle

Nous écrire par courriel:

lapasserellecoop@gmail.com

<https://www.facebook.com/passerelle.cooperative.1>

<http://www.cooplapasserelle.ca>



**Coopérative de Solidarité
LA Passerelle**

40 unités



3 1/2 et 4 1/2

2 étages

Secteur de la rue Robitaille
170 rue Robitaille

LA PASSERELLE

DÉMOCRATIE : 1 membre = 1 vote

La Passerelle se veut être une *option résidentielle* où la qualité de vie des membres qui l'ont choisie est enrichissante et son environnement sécuritaire.

VIVRE PLUS LONGTEMPS, EN SANTÉ ET HEUREUX !

En ce sens, **La Passerelle** s'engage aux pratiques suivantes :

- Accueillir et intégrer ses nouveaux membres.
- Informer et former ses membres.
- Respecter les intérêts des membres et voir à utiliser leurs compétences pour le bon fonctionnement du milieu de vie.
- Favoriser un soutien au développement de son milieu.

La Passerelle offrira à ses membres :

- Des logements de 3 ½ et 4 ½ pièces.
- Un ascenseur.
- Une salle à manger.
- Des espaces communautaires intérieur et extérieur pour tenir diverses activités choisies et organisées par les membres.
- Des espaces verts , un boisé, un lieu où il fait bon vivre.
- Des loyers abordables.
- Des aires climatisées.

Vivre en coopérative

C'EST s'associer avec d'autres personnes pour se donner accès *collectivement* à un milieu de vie que je choisis.

C'EST souscrire aux valeurs particulières qui sont propres à l'ensemble des mouvements coopératifs à travers le monde : solidarité, égalité, équité, démocratie, prise en charge de son devenir et responsabilité personnelle.

C'EST devenir membre afin de se procurer des privilèges et de nombreux avantages. C'est aussi prendre un engagement et en assumer les responsabilités :

- ◇ Contribuer économiquement à la coopérative en souscrivant des parts sociales , payables à raison de 10 \$ par mois, jusqu'à paiement complet. Le montant est remboursable, sur demande écrite, au moment du départ de la coopérative;
- ◇ Exercer son pouvoir démocratique, en participant aux assemblées des membres et en votant;
- ◇ Respecter les règlements de la coopérative, de même que les valeurs et principes coopératifs.

BESOINS PARTICULIERS

La Passerelle n'est pas une « résidence pour aînés » ayant des besoins spécifiques en santé ou en accompagnement. Elle n'offre aucun soin.

Qui peut habiter la coopérative?

Toutes les personnes âgées de 75 ans ou plus, à faible ou modeste revenu, autonome ou en légère perte d'autonomie. .

- S'informer sur les objectifs d'une coopérative, assister à une rencontre.
- Compléter un formulaire manifestation d'intérêt pour habiter un logement.
- Faire une entrevue avec le comité de sélection et répondre aux conditions.
- Être accepté comme occupant , devenir membre et signer un bail.

-
- * 1 ou 2 occupants par logis.
 - * 1 repas par jour à la cafétéria.
 - * Activités sociales organisées.
 - * Subvention accès au loyer abordable PSL.